



GFMB
Maison des associations
5, rue de Beauvoir
44340 BOUGUENAI
Site internet : www.gfmb.fr

ASSEMBLEE GENERALE

Chers(es) adhérents(es)

L'assemblée générale de la GFMB aura lieu le vendredi 11 février 2022 au Piano'CKtail à 19 heures. Tous les adhérents de l'association sont invités à y participer.

Moment statutaire de la vie associative, l'assemblée générale permet de :

- s'informer sur l'activité de l'année écoulée
- s'exprimer sur les projets à venir
- se prononcer sur les comptes de l'exercice financier
- voter les cotisations de la saison

C'est également l'occasion de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration

Si vous souhaitez vous joindre à notre équipe, déposez votre candidature avant le 9 février 2022, afin qu'elle puisse être soumise au vote de cette AG (mail à adresser à gfmb@neuf.fr).

Veillez nous informer de votre participation par le biais du coupon réponse ci-dessous, par mail à gfmb@neuf.fr ou en ligne, sur notre site web www.gfmb.fr/actualite-94-assemblee-generale-2022.htm avant le 7 février prochain.

Nous comptons sur votre participation.

Ce formulaire est remplissable en ligne



COUPON REPONSE à déposer dans la boîte aux lettres de l'association

Nom Prénom

Nom Prénom

Participera à l'assemblée générale du 11 février 2022



GFMB
Maison des associations
5, rue de Beauvoir
44340 BOUGUENNAIS
Site internet : www.gfmb.fr

Cotisation pour la saison prochaine *C'est vous qui décidez*

— pour la saison 2022 - 2023 : cours illimités ou cours sur inscription ? —

Cet article est un peu long mais nous vous remercions d'y accorder la meilleure attention car il en va de l'avenir de la GFMB.

Jusqu'en 2019, vous aviez l'habitude, lorsque vous adhérez à la GFMB, de payer votre cotisation en début d'année et de pouvoir accéder à n'importe quel cours proposé sur le planning et ceci, le nombre de fois que vous vouliez dans la semaine. Cela vous offrait une grande souplesse dans le choix et le nombre de cours auxquels vous pouviez assister. Cela avait aussi le gros inconvénient, pour les cours très demandés, d'être trop nombreux et trop serrés dans les salles, voire même, certaines fois, de se voir refuser l'accès au cours.

Les contraintes sanitaires des deux années écoulées nous ont obligées, du fait du contrôle des jauges dans les salles, à revoir cette organisation et à limiter le nombre de cours par adhérent à 2 cours maximum par semaine avec inscription préalable. Au mois de novembre, tous les cours n'étant pas complets, nous vous avons proposé de choisir un troisième cours. Il n'a ainsi pas été possible de s'inscrire à plus de 3 cours par semaine. Vous avez pu apprécier d'être moins nombreux dans les salles, ce qui a permis une meilleure pratique de vos activités, dans un meilleur confort.

Ces changements forcés ont amené le bureau à réfléchir sur l'accès au cours pour la saison prochaine et les suivantes. Les deux modes de fonctionnement ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients, leurs adeptes et leurs détracteurs. Nous avons donc voulu vous proposer la meilleure solution, qui soit durable dans le temps lorsque la conjoncture sera redevenue normale et que nous aurons retrouvé le nombre d'adhérents qui nous permette de bien fonctionner.

Nous avons retenu 2 possibilités qui seront détaillées ci-dessous. Comme dit précédemment, chacune d'entre elle a ses avantages et ses inconvénients et nous

n'avons pas été en mesure d'arrêter notre choix sur l'une ou sur l'autre. Aussi, nous nous sommes dit que, finalement, c'était peut-être à vous, adhérents, de choisir.

C'est donc vous qui allez déterminer à quels cours donneront accès votre cotisation la saison prochaine et les suivantes (bien entendu, dans le respect des contraintes sanitaires qui pourraient de nouveau nous être imposées). Ce choix sera voté lors de la prochaine assemblée générale qui aura lieu le vendredi 11 février 2022 à 19h au PianoCktail. Nous savons que vous ne pourrez peut-être pas être présent mais votre vote compte. Pour tenir compte de votre décision, vous pourrez donc voter par courrier ou par mail à nous retourner avant le mercredi 9 février 2022.

Voici maintenant les deux propositions retenues :

- **Cours en libre-service**

Vous payez votre cotisation annuelle et pouvez accéder à n'importe quel cours de la semaine, le nombre de fois que vous le souhaitez tout au long de la saison.

Une exception sera faite pour certains cours qui obligent à respecter une jauge précise ou qui demandent une progression au cours de l'année (aquagym, yoga, pilâtes). Ces cours seront sur inscription préalable et vous pourrez en choisir 2 maximum par semaine

- prix Bouguenais : 145 € *
- prix hors Bouguenais : 185 € *

- **Cours sur inscription**

Dès le début de la saison, vous choisissez les cours auxquels vous souhaitez assister en fonction des places disponibles. Une place vous sera alors réservée.

Vous payez une cotisation fixe pour deux cours. A partir du troisième cours, chaque cours supplémentaire sera payant

- prix Bouguenais : 130 € * + 40 € par cours supplémentaire
- prix hors Bouguenais : 160 € * + 40 € par cours supplémentaire

Dans les deux cas, il n'y a plus de majoration pour les cours d'aquagym. Le montant à payer se résume à ce qui est indiqué.

Le bulletin de vote sera joint à la convocation à l'AG.

(*) Dans ces tarifs, la licence de la Fédération Sport pour Tous, de 25 €, est comprise.



GFMB
Maison des associations
5, rue de Beauvoir
44340 BOUGUENNAIS
Site internet : www.gfmb.fr

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

ASSEMBLEE GENERALE DE LA GFMB

11 février 2022

Ce formulaire doit être retourné à
GFMB
Maison des associations
5, rue de Beauvoir – 44340 BOUGUENNAIS
Par courrier ou par mail à gfm@neuf.fr
Avant le mercredi 9 février 2022

Après avoir pris connaissance du document joint au présent formulaire, relatif à la cotisation pour l'année 2022-2033, je souhaite émettre le vote ci-dessous.
Je ne coche qu'une seule case sous peine de nullité du vote

- Je vote pour les cours en libre service**
Montant fixe de la cotisation avec accès illimité aux cours (sauf sur certains cours définis)
- Je vote pour les cours sur inscriptions**
Montant fixe de la cotisation pour 2 cours + forfait par cours supplémentaire
- Je m'abstiens**

Numéro d'adhérent

Nom Prénom

Adresse

.....

Fait à le

Signature